



Montpellier, le

29 JAN. 2025

Direction de la Formation et des Parcours Professionnels
Agnès NADOT
Directrice

Madame Caroline BLONDEAU
Directrice
ASD FORMATION & CONSEIL
Caroline BLONDEAU - EI
37 RUE DU VIGNE
81210 ROQUECOURBE

NOS RÉF. : AN/FD/SC/MBP –

AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-Béatrice PLANCHE

CONTACT : qualite_certifregion@laregion.fr

Tél.: +33 (0)4 67 22 97 10

OBJET : Notification d'attribution du label Certif'Région

Madame la Directrice,

Au nom des partenaires pour la démarche qualité de la formation professionnelle, réunis en Comité de Labellisation le 14/01/2025, j'ai le plaisir de vous informer que le label qualité Certif'Région vous est attribué.

Ce label est délivré par l'Instance de Labellisation Certif'Région pour une durée qui sera équivalente à celle du certificat Qualiopi en cours de validité. En effet, lorsque la labellisation intervient après un audit complémentaire à Qualiopi, la date de fin de labellisation reste celle de Qualiopi.

Il garantit le respect des engagements que vous avez pris, en conformité avec :

- La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel engageant les opérateurs de formation à disposer, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la certification nationale Qualiopi ;
- Le Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, qui décrit les 7 critères et 32 indicateurs exigés pour la qualité ;
- La reconnaissance par France Compétences, de la Région Occitanie en tant qu'Instance de Labellisation, depuis le 23 décembre 2019 et pour une durée de 3 ans. Cette reconnaissance permet à la Région Occitanie et ses partenaires de proposer un label intitulé Certif'Région comprenant 1 critère et 12 indicateurs spécifiques.

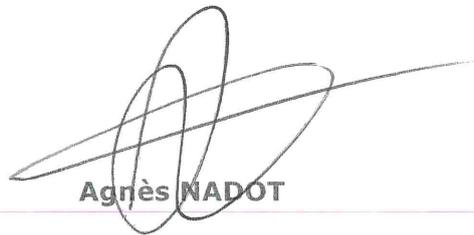
- L'arrêté du 1er février 2021 relatif aux listes des prestataires certifiés, et des établissements réputés avoir satisfait à l'obligation de certification, permet la mise en place depuis le 1er janvier 2022, d'une liste nationale d'opérateurs certifiés dont vous faites partie à ce jour.

Enfin, depuis le 1er septembre, l'arrêté du 31 mai 2023, portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, est rentré en vigueur.

A ce titre et pour pouvoir communiquer sur la qualité de votre organisme, vous devez :

- Formaliser votre droit d'usage des marques Qualiopi et Certif'Région dans vos supports de communication en retournant la charte Qualité datée et signée à qualite_certifregion@laregion.fr
- Afficher au sein de votre établissement, le certificat de labellisation que nous vous avons transmis. Cet affichage est désormais obligatoire.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mes salutations distinguées.



Agnès NADOT



CERTIFICAT QUALITE



Les partenaires du label Certif'Région certifient que les prestations de services de l'opérateur de formation mentionné ci-dessous ont été évaluées et jugées conformes au référentiel Certif'Région par l'auditeur habilité :

AUDITEURS HABILITES CERTIF'REGION
CIDEES Conseil et formation

Le label Certif'Région est délivré à :

Raison sociale de l'entreprise	ASD Formation & Conseil
N° de déclaration d'activité de l'opérateur de formation	76810208481
SIREN/SIRET	91107181900013
Adresse postale	37 RUE DU VIGNE 81210 ROQUECOURBE
Adresse mail	contact@asd-oc.fr
Opérateurs multisites	

Catégorie(s) d'actions :

Action de formation

Date d'attribution du certificat : 14/01/2025 (date du Comité de labellisation)

Sous réserve d'un fonctionnement continu et satisfaisant de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : 16/07/2027

Carole DELGA